

# Le courrier du militant

N° 1512 >> Septembre 2019



**Dossier**

**Retraites**

■ ■ *PLF 2020*  
le CMDE s'exprime

■ ■ *16ème Congrès fédéral*  
Appel et votes

■ ■ *LUBRIZOL*  
Analyse et propositions

Le congrès de la fédération de l'Équipement - Environnement s'est tenue du 30 septembre au 04 octobre 2019 à Bussang dans les Vosges.

Plus de 160 délégués y ont participé représentant la quasi totalité de notre champ professionnelle au sein de nos ministères.

Cela a permis de nourrir de nombreux échanges sur les différents points étant à l'ordre du jour.

Toujours dans la recherche de perspectives, nous avons essayé d'apporter des réponses aux interrogations et demandes des syndiqués représentés par les délégués présents.

Le vote sur l'orientation, qui donne les perspectives revendicatives pour

la nouvelle direction, a été largement adopté par les délégués.

La commission exécutive a été renouvelé et rajeunie suite au départ de nombreux camarades.

Elle se compose de 43 membres.

La commission financière de contrôle se compose quand à elle de 5 membres.

De nouvelles personnes avec leurs idées et leurs approches apporteront, sans en douter, des réflexions nouvelles et enrichiront le débat de nos prochaines commissions exécutives.

Le rassemblement et le travail collectif, tant au niveau national que local, seront plus que nécessaires pour faire vivre nos revendications et construire le rapport de force.

Un grand merci aux camarades de la CE et CFC sortante qui ont toutes et tous œuvrés pour que la CGT soit plus grande et plus forte.

Maintenant, ensemble pour réussir le 5 décembre 2019



## SOMMAIRE

- 2 | ÉDITO
- 3-7 | 16ème congrès fédéral
  - Appel du congrès
  - Les résultats des votes
- 8 | PLF 2020
  - Le CMDE s'exprime...
- 9-12 | DOSSIER
  - Les retraites
- 13-15 | Lubrizol
  - Analyse et propositions CGT

Le courrier du militant  
de la Fédération Nationale CGT  
de l'Équipement et de l'Environnement

Siège social : 263, rue de Paris  
Case 543  
93515 MONTREUIL CEDEX

Téléphone : 01.55 82 88 75  
Télécopie : 01.55.82.88.70

E-mail : [fd.equipement@cgt.fr](mailto:fd.equipement@cgt.fr)  
Site Internet : [www.equipementcgt.fr](http://www.equipementcgt.fr)

Directrice de publication :  
Philippe GARCIA

IMPRIMEUR:  
RIVET PRESSE EDITION SARL  
SIRET: 405 377 979 00019  
ADRESSE POSTALE:  
BP 15577  
24 rue Claude-Henri Gorceix  
87022 Limoges Cedex 9

CPPAP : 0724 S 06937. ISSN 1277-6459  
Périodicité : trimestriel  
abonnement annuel : 5,34 €,  
plus numéros spéciaux : 8,23 €

TOUTE NOTRE ACTUALITE  
SUR INTERNET

[www.equipementcgt.fr](http://www.equipementcgt.fr)

Facebook : @CGTEcologieTransportLogement



## L'appel du congrès

**L**e service public de l'écologie du XXI<sup>ème</sup> siècle exige un grand ministère doté de moyens humains et financiers à la hauteur des enjeux.

Avec l'incendie de l'usine Lubrizol, l'actualité met cruellement en lumière les choix politiques et budgétaires du gouvernement.

Cet événement souligne les défaillances de l'État dans ses missions de protection de l'environnement, des salariés et de la population.

Il sacrifie l'environnement malgré une communication abondante le présentant comme la grande cause nationale.

Cet accident est aussi la résultante d'années de casse du service public et d'atteintes au droit du travail et au droit de l'environnement, sous couvert de "modernisation" et de "simplification".

Le projet de loi de finance 2020 en réduisant encore les moyens nécessaires au ministère de la transition écologique et solidaire et au ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales. Cela va se traduire notamment par la suppression de 5000 emplois supplémentaires à l'horizon 2022.

Les transferts des personnels au ministère de l'Intérieur et dans la Fonction publique territoriale est un choix politique de désengagement de l'Etat.

L'abandon des missions de services publics finit de vider le ministère de ses compétences techniques particulièrement dans les services déconcentrés.

L'externalisation et les privatisations, à l'exemple d'ADP, vers un secteur privé avide de profits ont des conséquences sur la qualité et le coût

du service rendu aux citoyen.nes qui se voient contraint.es de payer plus cher l'usage d'un service public.

Le réseau routier est l'exemple frappant avec un réseau concédé engrangeant d'énormes profits redistribués sous forme de rente à des actionnaires.

Le réseau national se dégrade, faute de moyens suffisants pour l'entretenir et l'Etat cherche à s'en débarrasser en le transférant aux collectivités territoriales sans donner les moyens nécessaires et aux Sociétés Concessionnaires d'Autoroutes. Le réseau fluvial est aussi lui aussi menacé par une politique de dénégation.

Le secteur du logement social est lui sacrifié sur l'autel du libéralisme, attaque sans précédent contre les locataires à faibles revenus.

Par ailleurs, différentes lois accentuent le rôle des préfet.es dans l'application des politiques de nos ministères. Cela pose la question de la latitude des services dans le portage des politiques publiques en matière de préservation de l'environnement face aux enjeux d'ordre économique et aux arbitrages susceptibles d'être rendus par les préfet.es.

Action publique 2022 sous couvert de réformer le statut de la fonction publique le détruit et accentue l'affaiblissement de la puissance publique pour le seul profit des entreprises. Le recours à des contractuel.es, la précarisation des emplois, l'individualisation de la gestion, la disparition des mécanismes garantissant des déroulements de carrières renforcent l'arbitraire et creusent les inégalités.

Restructurations permanentes, transferts de compétences, mobilités forcées, absence de perspectives, management de type entrepreneurial, perte de sens de son travail ... ne font qu'aggraver la souffrance et les risques psychosociaux d'agent.es dévoué.es à la qualité du service public.

La loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 et le projet de réforme des retraites remettent gravement en cause le statut des fonctionnaires et les statuts d'agent.es publics.

Le congrès souligne que ces réformes ne font qu'aggraver la condition des femmes et les discriminations (pensions de réversion, carrières, temps partiels, congés de maternité...).

Nous soutenons les mobilisations féministes en cours contre les violences sexistes et sexuelles, pour l'égalité salariale et nous appelons à les construire. L'Etat employeur se doit d'être exemplaire contre les discriminations sexistes particulièrement marquées dans nos ministères.

Le projet de réforme des retraites, proposé par le rapport Delevoye, n'a d'autres objectifs que faire baisser les pensions, contraindre les salarié.es à travailler plus longtemps pour espérer une retraite correcte et d'inciter les jeunes générations à se constituer une retraite individuelle, s'ils en ont les moyens. Ce n'est ni plus ni moins qu'une remise en cause de la sécurité sociale et de ses principes.

Les statuts ne sont pas un privilège des agent.es, c'est la garantie d'un traitement égal pour tous les citoyen.nes. Nos régimes publics de retraite (code des pensions civiles et militaires (SRE), CNRACL, FSPOEIE...) font partie du socle statutaire des agent.es publics.

C'est pourquoi, nous exigeons le retrait du projet de réforme des retraites par points. Il n'est ni négociable ni amendable !

Ces orientations politiques ne sont pas acceptables. Le désengagement de l'Etat guidé par une politique ultralibérale dégrade nos conditions de travail, détruit nos ministères et le service public.

Social et environnemental ne sont pas compatibles avec libéralisme économique. Les délégué.es de la FNEE CGT réunis en congrès à BUSSANG (88) considèrent que nous sommes en état d'urgence sociale et écologique.

Ils appellent les personnels à l'action y compris la grève et tout autres moyens pour exiger des ministères de l'écologie, des transports, de la mer, du logement et de l'aménagement du territoire afin qu'ils répondent aux enjeux et aux besoins de tous.

Pour gagner sur nos revendications CGT, nous devons construire une action forte. Les congressistes décident de mettre en place une démarche de mobilisation pour un appel à la grève reconductible à partir du 5 décembre 2019.



# Les résultats des votes du 16ème congrès fédéral

## LE RAPPORT D'ACTIVITÉ



### RÉSULTAT DU VOTE :

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
52,16 % (241 878 VOIX)	34,83 % (161 502 VOIX)	12,93 % (59 938 VOIX)

## LE RAPPORT FINANCIER



### RÉSULTAT DU VOTE :

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
46,09 % (213 723 VOIX)	52,01 % (241 182 VOIX)	1,81 % (8 413 VOIX)



## MODIFICATIONS STATUTAIRES

### RÉSULTAT DU VOTE (\*):

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
49,18 % (228 052 VOIX)	47,61 % (220 775 VOIX)	3,12 % (14 490 VOIX)

\* MODIFICATIONS STATUTAIRES ADOPTÉES SI UN VOTE <<POUR>> À MINIMA DE 66 %

## DOCUMENT D'ORIENTATION

### RÉSULTAT DU VOTE :

<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
78,48 % (368 574 VOIX)	2,77 % (12 839 VOIX)	17,66 % (81 904 VOIX)

## RÉSOLUTION SUR L'OUTIL

### RÉSULTAT DU VOTE :



<b>POUR</b>	<b>CONTRE</b>	<b>ABSTENTION</b>
82,65 % (383 250 VOIX)	3,47 % (16 089 VOIX)	13,58 % (62 983 VOIX)

Nom prénom	Corps	Syndicat	Secrétariat FD
BERNARD Eric	PE des TPE	SNPTRI	Trésorier fédéral
BRUCKER Fabrice	PE des TPE	SNPTRI	
MOUGEOT Olivier	TSDD	SNPTRI	
BILAND Céline	PE des TPE	SNPTRI	
GRANDJEAN Florent	TSDD	SNPTRI	
MATHIS Christian	PE des TPE	SNPTRI	
SARRAZIN Stéphane	PE des TPE	SNPTRI	
SILENE Gaëtan	PE des TPE	SNPTRI	Secrétaire fédéral
TILLIE Raphael	PE des TPE	SNPTRI	
MELLADO Yolande	SACDD	SNPTAS	
RETHORE Laurence	SACDD	SNPTAS	
BOUQUET Fabrice	SACDD	SNPTAS	
CANDE Ivan	SACDD	SNPTAS	Secrétaire fédéral
PIALLA Thierry	TSDD	SNPTAS	
HESSE Sébastien	Ingénieur Agriculture	SNPTAS	
LONGE Patrice	TSEI	SNPTAS	
SAUDET Jacky	Contractuel	SNPTAS	
MASSOULIE Fabrice	TSDD	SNPTAS	
MORALES Pierre	SACDD	SNPTAS	
GATIGNON Pierre	Attaché	USAC	
MONATE Eric	IESSA	USAC	Secrétaire fédéral
STURTZER Gauthier	ICNA	USAC	
ARCHIMEDE Pierre	TSDD	USAC	
PONCET Laurent	TSDD	USAC	
CANY Thomas	ICNA	USAC	
LE JOSSEC Eric	OPA	SNOPA	
HEGOT Christophe	OPA	SNOPA	Vie syndicale
LELIEVRE Michel	OPA	SNOPA	
DEBAT Philippe	OPA	SNOPA	Secrétaire fédéral
WONG Florine	ITPE	Administration Centrale	
ROBERT Isabelle	SACDD	Administration Centrale	Secrétaire fédéral
GIRAL Jacques	Attaché	Administration Centrale	
ALLIGNE Didier	TSDD	SNAPB	
BAILLE Nicolas	TSDD	IFST'TAR	
PIEL Bruno	TSDD	CEREMA	Secrétaire fédéral
BATON Didier	OPA	CEREMA	
GARCIA Philippe	ITPE	CEREMA	Secrétaire général
PITKEVICHT Sylvie	TSM	METEO	
VAUCLIN Vincent	Contractuel	SNE	Secrétaire fédéral
BRIANT Benjamin	OE	IGN OE	
CARRERA Mario		UFR	
DIDOT Jean-Marie		UFR	
LEPLA Isabelle	TSDD	OFICT	

# COMMISSION EXÉCUTIVE FÉDÉRALE

Nom prénom	Corps	Syndicat
ROUSSEAU Barbara	AE	SNPTRI
PETIT Jean-luc	Contractuel	USAC
CASTELAIN Henri	OPA	SNOPA
SENEE Franck	PE des TPE	SNPTRI
MARCUZZI Jean-Bernard	Attaché	SNPTAS

**COMMISSION  
FINANCIÈRE  
DE CONTRÔLE**

Alors que les ministres Elisabeth Borne et Jacqueline Gourault accompagnées par leurs secrétaires d'Etat lors du CTM du 27 octobre essaient de masquer la réalité de la disparition du service public qu'elles sont supposées défendre, le Conseil de Défense du Ministère de l'Ecologie dévoile la réalité des suppressions :

- **1 177 emplois en moins en 2020** (services etopérateurs), **3550 d'ici 2022**
- **1 149 postes transférés au Ministère de l'Intérieur en 2020** (DDT dans le cadre des SG communs) SGcommuns placés à l'Intérieur au motif qu'il faut une« unité de l'Etat », **1000 autres menacés d'ici 2022 enDREAL et DEAL**
- **1 000 postes de l'IFSTTAR transférés en 2020 vers le ministère de la Recherche** au motif que la recherche n'a plus sa place au ministère de la transition écologique

5 % d'effectifs perdus en 2020, 10% d'ici 2022, 20% depuis 2015!

Et ce sans parler des impacts potentiels d'idées décentralisatrices ou privatisatrices!! Heureusement que notre ministère est une priorité gouvernementale...

Sans l'action du Conseil de Défense du Ministère de l'Ecologie, les décisions auraient été pires.

En effet, **les ministres ont été contraints d'infléchir sur :**

- **Les diminutions d'effectifs de l'office français pour la biodiversité** qui sont annulées pour 2020et limitées à -20 en 2021
- **La fin du chantage sur la disparition des OPA**
- **Le maintien des laboratoires d'hydrobiologie** et des effectifs et des structures avec toutefois une réflexion sur le pilotage,
- **Le maintien de la dérogation au RIFSEEP pour les corps techniques pour 3 ans**

**Des engagements ont été exprimés par les ministres** mais comme tout engagement ministériel, nous serons vigilants à ce qu'ils s'y tiennent :

- Vigilance sur l'action sociale ministérielle à l'heure de l'interministérialisation
- L'évolution possible de la grille des OPA
- Les DREAL affirmées hors champs des Secrétaires généraux communs
- Le maintien du plafond d'emploi pour la DGAC et ouverture de la négociation du protocole social
- Une réflexion de la ministre Gourault sur le positionnement du DDT(M) par rapport à l'Agence nationale de la cohésion des territoires

A l'heure où nos ministères font l'objet d'une vente à la découpe, qu'une nouvelle vague dedécentralisation se lance pour début 2020, que la loi transformation de la fonction publique fait perdreles droits collectifs, que ce gouvernement entend s'occuper plus de politiques publiques que de servicepublic, que les ministres considèrent que seuls les préfets comptent, il est nécessaire plus que jamais de se mobiliser !

**Le Conseil de Défense du Ministère de l'Ecologie continuera à mettre en lumière l'écart abyssal existant entre les discours politiques et les actes du gouvernement.**

A chaque déplacement des ministres, **faites-vous entendre pour faire dérailler ce projet infernal dedémantèlement et de destruction ! Parce que vous méritez mieux que ça !!**



**PHILIPPE MARTINEZ**  
Secrétaire général de la CGT

## TOUTES ET TOUS CONCERNÉS !

**À** quel âge vais-je pouvoir prendre ma retraite ? Avec combien ? Voici les questions que tout le monde se pose et auxquelles il faut apporter des réponses concrètes. Nous avons un des meilleurs systèmes de retraite au monde, si ce n'est le meilleur. Pourtant, le président de la République a décidé, par idéologie pure, de l'anéantir. Au nom du marché, on remet en cause le principe de solidarité qui fait la force de la protection sociale en France. Tout ce qui touche aux questions sociales, ou à la santé, est désormais considéré comme une dépense qu'il faut réduire. Le projet présenté vise à nous faire travailler plus longtemps, avec une pension aléatoire en fonction d'une valeur de point fluctuante. C'est une gestion individualisée des retraites visant à opposer les professions entre elles. Au contraire, la CGT considère que la protection sociale, la retraite, la santé, sont des investissements qu'il faut développer. Ils sont les symboles d'un pays moderne qui protège ses citoyens de la maladie et de la misère, car si nous considérons que notre système actuel doit évoluer, il n'est pas nécessaire d'en changer les fondements. Certains sujets ont peu de liens avec la question des retraites. Ainsi, pour réduire les inégalités de pensions entre les hommes et les femmes, il faudrait d'abord que ces dernières soient payées comme les hommes durant leur activité. À ce jour, et malgré de nombreuses déclarations présidentielles, cet écart n'est pas réduit faute de mesures contraignantes pour les entreprises, notamment les plus grandes. La CGT a proposé plusieurs pistes pour améliorer notre système : que les années d'études soient prises en compte afin que les futures générations ne soient pas contraintes de partir à 70 ans ; que toutes les formes de travail soient assujetties à cotisations, des employeurs ou donneurs d'ordre, à l'instar des travailleurs de plateformes face aux géants du numérique. La retraite, ce n'est ni une affaire de spécialistes, ni de techniciens de l'économie. C'est du concret. À la CGT, nous croyons au débat, un débat contradictoire qui permet à chacune et chacun de se forger une opinion. C'est le sens de la publication de ce journal. Mais nous sommes également persuadés que pour se faire entendre, la mobilisation s'impose.

### En savoir plus...

Retrouver notre dossier  
SPÉCIAL RETRAITE sur  
[nvo.fr](http://nvo.fr) et [cgt.fr](http://cgt.fr)

# La retraite en danger, tous concernés !



### Ambroise Croizat, fondateur de la Sécurité sociale – 1945

« Chacun cotise selon ses moyens  
et reçoit selon ses besoins. »

### La retraite que nous voulons

Financer de bonnes retraites pour  
tous, c'est possible. Découvrez les  
propositions de la CGT.

### Équitable ? Mon œil !

L'exécutif prétend rétablir plus de  
justice avec sa réforme. En réalité,  
il dynamite notre modèle social en  
nivelant nos droits vers le bas.



« L'ajustement du système se fera essentiellement par la diminution des pensions et par un report de l'âge effectif de la retraite. »

Michael Zemmour, économiste

**Champion du monde** Grâce à notre modèle social actuel, le taux de pauvreté des retraités en France est de 6,3 % chez les 65-74 ans et de 9,5 % chez les plus de 75 ans, selon Eurostat. C'est l'un des taux les moins élevés au monde.

# La retraite : ce qu

**Tous perdants !** Travailler plus longtemps pour gagner moins. C'est ce que nous réserve le projet de création d'un système universel des retraites concocté par le gouvernement. Voici pourquoi. Point par point !

## Les pensions vont-elles diminuer ?

**OUI !**

Le gouvernement a affiché la couleur: la part de la richesse consacrée aux retraites restera bloquée sous le seuil des 14 % du PIB.

**Une règle d'or !**

C'est une réalité: il y aura beaucoup plus de retraités dans les années à venir. Plus de monde devra partager le même gâteau, les parts seront donc plus petites pour toutes et tous...

La CGT a calculé que les retraites vont baisser en moyenne de 25 % très rapidement. Les économistes de l'OFCE le confirment.

Autre loup: la pension serait basée sur l'intégralité de la carrière au lieu des 25 meilleures années dans le privé ou les six derniers mois dans le public.

**La baisse des pensions est mathématique !**

Cela inclura dans le calcul les mauvaises années, provoquant irrémédiablement une baisse immédiate et rapide des retraites.

**Pour les femmes et les salariés précaires, c'est la double peine !**

Cerise sur le gâteau, le montant des pensions dépendra de la valeur du point

fixée et modifiée régulièrement par le gouvernement et Bercy. Ce point, qui serait une variable d'ajustement du budget, pourrait ainsi dépendre de la conjoncture économique (c'est la crise!) ou de l'espérance de vie.

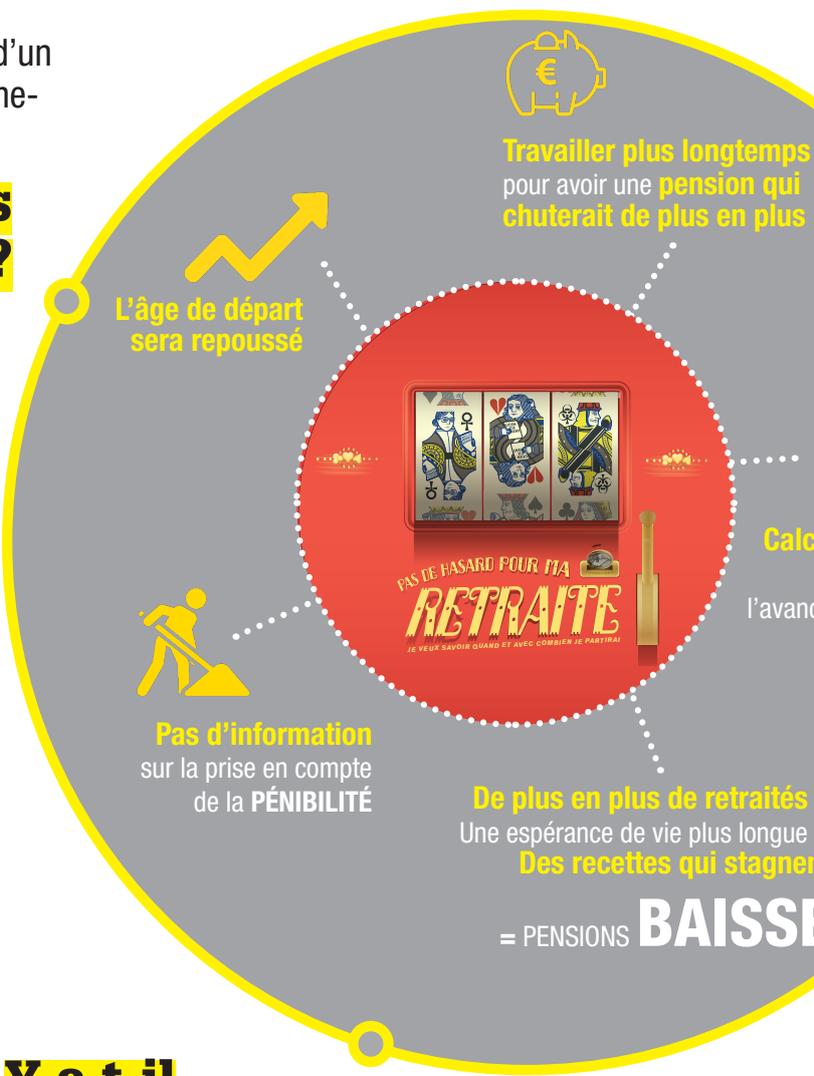
**Plus vous vivez longtemps, moins vous touchez à la retraite.**

**Cette valeur pourra-t-elle baisser ? Bien sûr !** Demandez donc aux Suédois (lire ci-dessous)...

On passerait donc d'un système de retraite dans lequel les prestations (droits à retraite) sont définies (connues à l'avance) à un système dans lequel seules les cotisations sont définies car plafonnées.

**Le niveau de pension deviendrait la valeur d'ajustement de l'équilibre budgétaire** du régime universel par point. C'est le ministère de l'Économie qui, comme pour l'assurance chômage, la santé, les prestations familiales ou les allocations logement, aurait la main pour réduire le montant ou le nombre de bénéficiaires.

À l'avenir, il faudrait une boule de cristal pour connaître le montant de sa retraite.



## Y a t-il urgence à réformer ?

**NON !**

Notre système de retraite est sûr et ne peut pas faire faillite, car il est lié au travail. Tant qu'il y a des salaires, notre retraite est garantie.

Le haut-commissaire aux retraites, Jean-Paul Delevoye, doit lui-même l'admettre: notre système de retraites « permet de garantir à nos retraités un niveau de vie satisfaisant, tant en comparaison du reste de la population française qu'au regard de la situation qui existe chez nos voisins européens ».

En clair, il n'est donc pas urgent de le réformer, car les comptes sont quasiment à l'équilibre.

Alors, quelle est la véritable raison ?

Les employeurs ne veulent plus payer les salaires:
 

- ils réclament toujours plus d'exonérations de cotisations sociales;
- ils veulent généraliser les petits boulots mal payés et précaires.

**Résultat: petits boulots, petits salaires, baisse des cotisations, petites retraites...**

Les employeurs comme le gouvernement veulent aussi introduire la retraite par capitalisation pour enrichir les compagnies d'assurances privées.

Un modèle fondé sur « 3 étages »:

- la retraite Macron de base à point, très faible (filet social de quelques centaines d'euros);
- de l'épargne retraite négociée dans les entreprises qui le veulent ou le peuvent (cf. la Loi de Pacte, adoptée en 2018);
- une assurance retraite par capitalisation (pour les plus aisés confiant leurs économies à la Bourse).

Pour ces assurances privées s'ouvrirait un marché considérable de 314 milliards d'euros (c'est le montant de la richesse économique consacrée aux retraites aujourd'hui).

Suède

## Le contre-modèle

Près de 16 % de personnes âgées de plus de 65 ans vivaient en Suède sous le seuil de pauvreté en 2017, selon Eurostat, soit plus du double qu'en France ! C'est l'une des conséquences majeures de la mise en place en d'un système de retraites à points en Suède il y a déjà plus de vingt ans. Dans le pays, où l'intégralité de la carrière est prise en compte pour le calcul du montant de la retraite, le niveau de pension a chuté pour s'élever aujourd'hui à 53 % du salaire de fin de carrière contre 60 % en 2000. La valeur du point y a baissé à plusieurs reprises, en fonction de la conjoncture: de 3 % en 2010, de 4,3 % en 2011 et de 2,7 % en 2014, cela a évidemment entraîné une baisse des pensions. Le système des retraites à la suédoise, c'est encore l'ex-Premier ministre Göran Persson qui en parle le mieux: « Nous avons le meilleur système de retraites au monde, avec le seul petit défaut qu'il donne des pensions trop basses. » C'est ballot !

**15 millions** de retraités sur 16 au total bénéficient d'au moins un dispositif de solidarité (enfant, maladie, chômage, veuvage, handicap...).

**Maladie:** perte de 30 jours de droits.

**Les retraités actuels sont-ils concernés ?**

**OUI!**

Certes, la réforme est supposée s'appliquer à la génération née après 1963. Mais avec ce projet, les pensions des retraités actuels vont baisser car :

- les pensions resteront indexées sur l'inflation – moins favorable que l'indexation sur les salaires ;
- les conditions pour les pensions de réversion sont revues à la baisse ;
- l'action sociale va disparaître (logement, perte d'autonomie, loisirs...);
- en restant sur une logique de non-augmentation des recettes, l'évolution des besoins et du nombre de retraités aura forcément un impact sur le niveau des pensions actuelles. CQFD!

# Comment se prépare

## Et ma retraite, c'est pour quand ?

**Toujours plus tard.** 60, puis 62, bientôt 64 ans voire 67 ans dans dix ans... De réforme en réforme, l'âge légal de départ à la retraite et l'âge effectif auquel les salariés cessent leur activité reculent. Emmanuel Macron a confirmé le 3 octobre à Rodez la nécessité de faire travailler les Français plus longtemps en les frappant au porte-monnaie s'ils partent à l'âge légal, imposant une **décote de 10 % avant 64 ans**.

Le gouvernement veut également adapter l'âge de départ à l'augmentation de l'espérance de vie moyenne. Rien de plus inégalitaire, car l'espérance de vie dépend fortement des conditions de vie, de travail et de revenus. En effet, l'espérance de vie en bonne santé est de 62 ans et demi chez les hommes et 64 ans et neuf mois chez les femmes. De même, l'écart d'espérance

de vie entre un cadre et un ouvrier est de six ans – voire le double pour les métiers plus exposés aux risques. Allonger la durée de cotisation, reculer l'âge de départ, c'est priver du droit à la retraite en bonne santé les salariés les plus modestes. Quant aux salariés les plus qualifiés entrés tardivement dans la vie professionnelle (27 ans en moyenne en CDI), c'est la perspective de travailler au-delà de 68 ans qui s'annonce si on ne reconnaît pas les années d'études et de formation dans le calcul de la retraite. Travailler plus longtemps est aussi un non-sens économique quand 20,8 % des 15-24 ans sont au chômage. Avec une baisse conséquente du chômage, on aurait suffisamment de cotisations pour assurer l'équilibre de notre régime de retraites. **Le problème des retraites est d'abord un problème de l'emploi.**

Calculer le montant de sa retraite à l'âge légal sera impossible

## Ce qui vous attend



**Yasmina**  
Cadre dans le privé  
55 ans



Retraite avec le système actuel  
2 500 euros



Retraite avec la réforme Macron  
1 757 euros



**Pierre**  
Professeur des écoles  
35 ans



Retraite avec le système actuel  
2 434 euros



Retraite avec la réforme Macron  
1 513 euros



**Sylvie**  
Ouvrière dans le textile  
Fin de carrière en invalidité  
58 ans



Retraite avec le système actuel  
1 162 euros



Retraite avec la réforme Macron  
1 000 euros

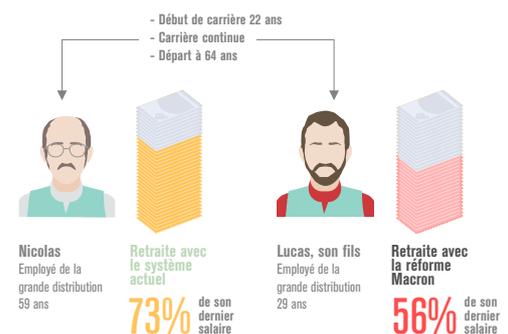
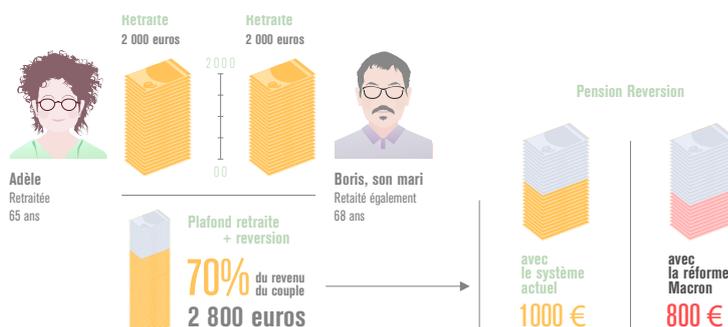
## Et les solidarités dans tout cela ?

**À la trappe.** « Il n'y aura pas de points gratuits » dit JP Delevoye.

• Aujourd'hui les périodes liées aux aléas de la vie ou d'inactivité subies (chômage, maladie, maternité, invalidité) entrent dans le décompte des trimestres. Demain, avec une retraite à points, ces périodes ne généreront plus de droits. Elles seraient en partie financées par l'impôt. On passe ainsi de droits acquis et dus à tous, à des aides sociales pouvant être plafonnées ou soumises à conditions de ressources et fluctuer.

• Les femmes seront encore pénalisées en matière de droits familiaux puisque les **droits liés à la maternité sont supprimés** (trimestres par enfant). La majoration de 5 % au premier enfant attribuée à l'un des deux parents au choix n'est pas un progrès, le choix risquant de se faire sur le plus haut revenu du couple – devinez qui...

• Le nouveau calcul de la pension de réversion qui plafonne à 70 % des revenus du couple sera défavorable aux plus modestes, de plus le droit à la réversion ne sera ouvert qu'à l'âge de 62 ans et aux retraités uniquement.



→ S'il veut le même niveau de pension que son père, Lucas devra partir beaucoup plus tard

# La retraite que nous voulons !

Réformer, oui, mais autrement, pour assurer de meilleures retraites pour toutes et tous dans le cadre d'un régime par répartition, par annuités. C'est un objectif parfaitement réaliste, en modifiant la répartition des richesses et en changeant de politique économique.

## Les revendications de la CGT

**60 ans**

Un départ à la retraite à **60 ans** à taux plein et un revenu de remplacement à **75 %** du revenu net d'activité (calcul sur les 10 meilleures années ou les 6 derniers mois), minimum le Smic

Comptabiliser les années d'étude et de précarité chez les jeunes



Prendre en compte la pénibilité des métiers et étendre les dispositifs de départ anticipé existants



Indexer les pensions sur les salaires et non sur les prix



## Et les régimes spéciaux ?

**Par le haut.** Ces régimes sont le fruit de l'histoire et de conquêtes sociales, comme c'est le cas pour les conventions collectives dans le privé. Faire de la fin de ces régimes un enjeu central de la réforme sous prétexte de plus d'égalité pour tous est un leurre. Le gouvernement veut surtout tirer les droits de tous vers le bas ! Plutôt que d'opposer les salariés du privé et du public, il faut nous unir pour imposer les droits vers le haut. Oui, il n'est pas normal qu'un conducteur de bus du Havre parte plus tard à la retraite que celui de Paris. **Alors revendiquons que tous les salariés qui exercent un métier pénible puissent partir plus tôt !** Supprimer ces régimes est avant tout un choix politique de casse des statuts et des garanties collectives. La CGT s'y oppose et propose l'harmonisation des droits les plus favorables aux salariés.

## Financer de bonnes retraites, c'est possible !

**La retraite c'est une partie de notre salaire, c'est à nous de décider !** Dans une société où les inégalités se sont accrues, les fondements solidaires de la Sécurité sociale sont plus que jamais à défendre. Notre salaire net, c'est ce qui nous fait vivre à la fin du mois, mais c'est notre salaire brut qui nous fait vivre toute la vie et garantit notre accès à la santé, aux droits familiaux et à la retraite. La réforme à points est une rupture de ce contrat social acquis depuis 1945. La CGT propose d'améliorer le système, de développer la Sécurité sociale, en élevant le niveau des droits et en intégrant les problématiques de notre époque. La meilleure méthode c'est **d'augmenter les salaires !** L'application de **l'égalité salariale entre les femmes et les hommes** rapporterait 6,5 milliards d'euros en plus pour la Sécurité sociale. Pourquoi le gouvernement cantonne le débat sur l'âge de départ et le montant des pensions sans ouvrir le chantier de la cotisation ?

**En augmentant le taux de cotisation** de 0,2 à 0,4 point par an, on assure de fait la pérennité du système : cela représenterait en moyenne une augmentation de 1,60 € par mois pour les travailleurs et 2,40 € pour les employeurs.

**Mettre fin aux exonérations de cotisations sociales patronales** rapporterait 20 milliards d'euros. Alors que notre économie bat des records en matière de distribution des dividendes, **taxer les profits financiers** rapporterait 30 milliards par an. Une politique résolument tournée vers l'**emploi**, les salaires, permettrait d'**augmenter les recettes de la Sécurité sociale** pour financer les retraites.

ÉGALITÉ  
FEMME  
HOMME

HAUSSE  
DES  
SALAIRES

COTISATIONS  
SOCIALES

TAXER  
LES PROFITS

REDISTRIBUTION  
DES  
RICHESSES

## Mobilisation

**LA RETRAITE, c'est le fruit de notre travail, mobilisons-nous pour la défendre, participez aux débats organisés par la CGT ! Notre avenir, c'est à nous d'en décider !**

LA RETRAITE  
NOUS VOULONS  
LA VIVRE  
DIGNEMENT

## Belgique Ils ont gagné !

Grâce à une forte mobilisation et une unité syndicale unanime, les travailleurs belges ont contraint le gouvernement à remballer son projet de système de retraites par points en 2018.

**À NOUS DE JOUER !**

**Vous ne voulez pas en rester là !  
Ensemble, dans le syndicat, nous serons plus forts.**

Bulletin de contact et de syndicalisation

Nom	<input type="text"/>	Prénom	<input type="text"/>
Adresse	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	Ville	<input type="text"/>
Téléphone	<input type="text"/>	Courriel	<input type="text"/>
Âge	<input type="text"/>	profession	<input type="text"/>
Entreprise (nom et adresse)	<input type="text"/>		

Bulletin à renvoyer à La CGT, espace Vie syndicale, case 5-1, 263 rue de Paris - 93516 Montreuil Cedex, téléphone : 01 55 82 81 94, fax : 01 48 51 51 80, courriel : orga@cgt.fr. Vous pouvez aussi adhérer en ligne sur [www.cgt.fr](http://www.cgt.fr)

11/10/2019 - 4-pages édité par la CGT - Production de la NVO et de l'espace communication de la CGT  
Impression : Rivet - 1 000 000 d'exemplaires - Ne pas jeter sur la voie publique.

# Incendie de Lubrizol

## Analyse et propositions CGT



### RÉGLER LA QUESTION DES RISQUES INDUSTRIELS PAR LA DISTANCE N'EST PAS UNE SOLUTION

Pour mémoire, le classement Seveso (du nom d'une ville près de Milan où s'est produite une catastrophe en 1976) établit un certain nombre de contraintes pour les employeurs industriels en matière de sécurité, de santé et de protection de l'environnement.

L'urbanisme autour des usines Seveso est souvent monopolisé sur les PPRT (plans de prévention des risques technologiques), comme la question du foncier et des enjeux financiers qui y sont liés.

Alors même que l'on ne connaît pas les causes précises et surtout les conséquences de l'incendie de l'usine Lubrizol à Rouen, certaines voix s'élèvent dans la presse pour réclamer la suppression des usines Seveso ou leur délocalisation.

Prétendre vouloir régler le problème par la distance géographique, c'est vouloir l'oublier en le déplaçant ailleurs, et loin.

C'est la cité qui s'est construite historiquement autour des lieux de travail et non l'inverse, c'est vrai pour Rouen comme ça l'était pour Toulouse.

À chaque fois qu'il y a une casse industrielle, les villes et villages, les commerces et services publics se meurent là où l'industrie disparaît.

C'est bien la présence d'industries, par les emplois directs et induits qu'elles génèrent mais aussi les services publics, qui font l'attractivité d'un territoire.

En matière de pollution, de conditions de transport, les productions délocalisées à l'étranger sont synonymes du pire en matière d'absence de protection des hommes et de l'environnement (Bhopal, déconstruction navale, industrie textile, chimie, électronique, traitement des déchets, etc.).

C'est pourquoi les droits et normes internationales doivent être plus protecteurs pour le monde du travail et s'imposer chez nous comme partout ailleurs dans le monde.

Un monde urbanisé (ce qu'il est au réel), respectueux des populations et de leur droit à un environnement sain, exige que l'industrie existe, que sa finalité et ses modes de production soient démocratiquement décidés et contrôlés, en imposant davantage aujourd'hui qu'hier, la nécessité de produire là où sont les lieux de consommation.

Enfin, c'est mépriser le sort de ceux qui travaillent et sont à l'intérieur des usines – car ils sont souvent les premières victimes. Il est insupportable de considérer aujourd'hui qu'il serait acceptable de perdre sa vie ou sa santé au travail.

Pour toutes ces raisons, **la suppression du risque à la source** doit constituer l'essentiel de toute prévention.

### SUPPRIMER LE RISQUE À LA SOURCE, ÇA VEUT DIRE QUOI ?

#### LES ENJEUX RÉGLEMENTAIRES

1. À Toulouse comme à Rouen, la zone sinistrée était **entièrement sous-traitée**. Nous savons depuis

longtemps que la casse du collectif de travail, les contrats commerciaux au moins-disant social ou environnemental, l'utilisation de personnel mobile et précaire sont facteur d'insécurité ;

2. L'ensemble du personnel de chaque site doit avoir le même statut, une garantie de l'emploi, ce qui est un facteur essentiel pour le droit d'expression. On mesure clairement chez Lubrizol, chez Netman, chez Normandie logistique comment a été imposée cette loi du silence ;
3. Chez Lubrizol, comme souvent, il n'y avait pas de **pompiers d'entreprise professionnels**. Il y a une offensive générale pour les supprimer ou en réduire le nombre là où il y en a ;
4. Il faut en finir avec la dépendance de **la police de l'environnement** envers les préfets et l'État et il faut que les sanctions nécessaires aboutissent avec des condamnations extrêmement dissuasives ;
5. Depuis dix ans, le Code du travail et celui de l'environnement se voient régulièrement amputés de garanties, protections et garde-fous. Ce processus doit être inversé, avec entre autres le retour de délégués spécifiquement mandatés sur la santé, les conditions de travail et l'environnement, comme les CHSCT, instance supprimée par les ordonnances Macron. Leurs prérogatives doivent être renforcées et élargies.

### LES ENJEUX ÉCONOMIQUES

Les salariés de l'industrie savent travailler « propre et sûr » quand ils en ont les moyens.

Au contraire de cela :

- les postes de pompiers et d'agents de prévention sont supprimés sur les sites industriels ;
- la sous-traitance s'étend (pour augmenter les profits des actionnaires) avec son corollaire de précarité, de baisse des droits et des salaires, de

diminution des moyens humains et matériels. Cette logique conduit au pire. Par exemple, les stocks de produits Lubrizol ont été placés hors périmètre pour échapper aux exigences de sécurité ;

- les obligations en matière de lutte contre les incendies et les accidents du travail ne sont pas respectées.

Toutes ces mesures sont vues comme des coûts pour les employeurs, qui ont pour unique objectif la maximisation du profit, au détriment du reste. Et on ne peut à la fois dégager des dividendes et faire les investissements tout en maintenant des effectifs suffisants pour la sécurité.

Le problème, c'est bien la recherche du profit, c'est pour cette unique raison qu'il faut attendre un accident majeur pour pouvoir imposer une réglementation contraignante, qui subit souvent un lobbying patronal forcené pour en limiter la portée.

Les exemples sont nombreux, depuis la loi Bachelot en passant par la directive Reach (registration, évaluation, autho-

risation and restriction of chemicals – enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques), etc. L'industrie est indispensable pour la réponse aux besoins humains, c'est sa gestion qui est en cause.

Il convient donc de dissocier les responsabilités, aussi bien pour l'orientation des productions vers des sources de profits au détriment des besoins, comme on peut le voir dans l'industrie pharmaceutique livrée au secteur privé, que dans les accidents majeurs.

Les pouvoirs publics, le patronat, savent exactement ce qu'il faut faire ou ne pas faire pour supprimer les risques mais la volonté des actionnaires prime toujours. Ainsi les responsabilités sont écrasantes pour **les industriels**, ceux qui décident du quoi et comment produire, et pour **les pouvoirs publics** dans leur accompagnement politique des choix des entreprises, de considérer les risques pour les travailleurs et les populations comme un des paramètres parmi d'autres de la matrice des choix de la rentabilité maximale.



## LES RESPONSABILITÉS

Jusqu'alors, nous subissons une quasi-impunité envers les dirigeants des grosses entreprises :

- AZF à Toulouse : la sanction n'a touché que le directeur local ;
- Lubrizol déjà (pour la fuite de 2013) : simple renvoi devant le tribunal de police et amende ridiculement faible de 4 000 euros envers la multinationale, dont l'actionnaire est le multimilliardaire Warren Buffet.

Pour les affairistes aux commandes des entreprises, pas question de garde à vue ou de comparution immédiate. Malgré des milliers de morts de l'amiante ou des suites de cancers professionnels, pas un seul employeur condamné au pénal !

Les rares procès-verbaux des directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (Dreal) sont confidentiels. Des consignes sont données pour que les procès-verbaux des inspecteurs du travail le deviennent aussi, et la tendance est de les remplacer par des sanctions administratives – qui sont négociables.

Pour ce type d'accidents industriels, pour les milliers de travailleurs empoisonnés à l'amiante, pour les travailleurs et les riverains qui subissent les impacts de cette course au profit, la CGT demande transparence et justice.

## CE QUE DEMANDE LA CGT

Pour les installations Seveso, la CGT exige l'interdiction générale de la sous-traitance et de la précarité sauf cas exceptionnel, après avis positif des instances représentatives du personnel, pour des besoins ponctuels nécessitant une expertise technologique non présente dans l'entreprise.

Pour tous les établissements, a fortiori s'il y a risques, les CHSCT, instances souveraines de contrôle des obligations des employeurs, doivent être maintenus ou rétablis, avec des prérogatives renforcées notamment sur les questions environnementales.

Dans tous les cas, au-delà de limiter l'impact d'un éventuel accident industriel sur les riverains, il faut imposer aux employeurs des contraintes, y compris économiques, pour que l'accident ne survienne pas. La CGT a des propositions précises sur ce sujet.

La démarche de prévention doit garantir aux salariés (qui sont les sentinelles du risque industriel) la sécurité dans tous les cas, et s'il existe un risque résiduel, le salarié doit pouvoir exercer son droit de retrait.

Sur le principe qu'aucune prévention sans sanction n'est efficace, il faut enfin que les responsables ou complices des catastrophes industrielles, patrons comme responsables politiques, soient recherchés et condamnés, sous peine de délivrer de véritables permis de tuer ou de polluer.



**Le pouvoir  
d'agir  
ensemble sur  
l'essentiel.**



**Ce qui est essentiel à la Macif,  
c'est d'apporter une protection adaptée  
à votre comité d'entreprise\*.**

Depuis plus de 30 ans, la Macif est l'assureur privilégié des comités d'entreprise en France. Elle accompagne les élus dans leurs missions, leur propose une couverture spécifique pour leurs activités\* et réserve des avantages aux salariés de leur entreprise\*\*.

**Vous voulez en savoir plus, rendez-vous  
en point d'accueil ou sur [www.macif.fr](http://www.macif.fr)**

Assurances  
Banque  
Santé  
**Essentiel pour moi**



\* Les garanties sont accordées dans les conditions et limites fixées au contrat MAS CE souscrit. Sous réserve d'acceptation du risque par l'assureur.

\*\* Offres soumises à conditions, valables en 2018, réservées aux salariés bénéficiaires d'un comité d'entreprise ayant signé un Pacte CE en 2018.

MACIF - MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERÇANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE. Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort. Intermédiaire en opérations de banque et en services de paiement pour le compte exclusif de Socram Banque. N° ORIAS 13005670 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)).